



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES. 25 centimes la ligne.

RECLAMES. 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont r us à Cahors au bureau du Journal rue de a Mairie, 6, et se paent d'avance. — Les Lettres ou paquets non franchis sont rigoureusement re- fusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, ZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an... 16 fr. Six mois... 9 fr. Trois mois... 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 13 Novembre 1867.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 11 novembre	68 »»	98 »»
Du 12.....	68 20	98 »»
Du 13.....	68 20	97 50

BULLETIN.

L'arrêté préfectoral qui, désormais, garantit la population parisienne contre la cherté excessive du pain, a produit dans la capitale l'impression la plus favorable.

On parle d'une mesure gouvernementale qui satisfèrait partiellement les exigences des usiniers de la banlieue. La position difficile des ouvriers qui travaillaient autrefois dans les usines aujourd'hui fermées, et qui restent, par conséquent, sans ouvrage, aurait été prise en considération.

On s'occupe beaucoup par avance du discours que l'Empereur prononcera lundi prochain, à l'ouverture des chambres. Ce document aura, dit-on, un sens très pacifique. Il ferait allusion à l'emprunt dont il est question surtout depuis une huitaine.

Le télégraphe de Florence annonce des décrets royaux portant nomination du contre-amiral Provano comme ministre de la marine et du sénateur Montezemolo comme préfet de Naples.

Voici comment les journaux unitaristes cherchent à justifier l'envoi des troupes italiennes sur le territoire pontifical : Garibaldi aurait projeté d'opérer sa jonction avec Nicotera du côté des Abruzzes, pour se jeter avec lui dans la province de Naples qu'il aurait essayé de soulever, ce serait pour s'opposer à ces velléités d'invasion que le gouvernement italien aurait ordonné une concentration de troupes entre Avezano et Nola.

L'Opinion annonce que le ministre des affaires étrangères a adressé aux agents diplomatiques du gouvernement italien une circulaire exposant la situation actuelle de la question romaine. Ce memorandum, éclairant les puis-

sances sur la question romaine les met en mesure de décider s'il leur convient d'accepter ou non la réunion de la Conférence proposée par la France.

Victor Emmanuel vient d'accorder 50,000 f. de secours aux blessés dans l'expédition romaine et aux familles des morts.

La Gazette de Florence désavoue hautement les démonstrations dont plusieurs villes de l'Italie viennent d'être le théâtre. « Ces démonstrations sont fomentées, dit-elle, par la trahison, la malveillance et la perfidie. Les rares personnes qui, par conviction, fomentent les attroupements tumultueux et y prennent part, devraient mieux réfléchir avant d'agir de la sorte. Elles verraient que les conséquences de toutes ces émeutes sont toujours contraires au but qu'elles poursuivent. Quand on voit que pendant toutes les manifestations semblables à celle de Milan, les malfaiteurs enfoncent les boutiques, les envahissent, les pillent, faisant main basse sur l'argent quand ils n'assassinent pas les propriétaires, l'on est véritablement tenté de croire que toute insurrection n'est pour ceux qui la suscitent qu'une occasion de pillage et de vol. »

En effet, la sédition de Milan a été accompagnée de ces violences traditionnelles chez les anarchistes. 200 perturbateurs ont été arrêtés. On a trouvé quantité de pierres dans leurs poches.

D'après des renseignements qui nous viennent de Florence, il paraît que dans un conseil de ministres, auquel assistait le représentant du gouvernement français, on aurait agité sérieusement la question de reléguer Garibaldi à l'île d'Elbe.

Le Diritto dit savoir, de bonne source, que l'Autriche concentre des troupes dans le Tyrol et dans le Frioul.

Un grand banquet a eu lieu samedi soir à Londres. M. Disraeli a prononcé un discours où, après avoir constaté les excellentes conditions du commerce anglais et des finances anglaises, il a ajouté :

« Jamais dans l'histoire, les bons sentiments des puissances étrangères vis-à-vis de la Grande-Bretagne ne s'étaient manifestés d'une façon plus amicale. » La réception de lord Lyons aux

ordres, le comité secret, dont les pouvoirs duraient pendant toute la session et dont les deux tiers des membres ne pouvaient être pris que dans l'ordre de la noblesse. Tant que les Etats étaient assemblés, le pouvoir exécutif résidait de fait dans ce comité, et l'autorité du Trône et du Sénat était pour ainsi dire suspendue, car leur rôle se bornait à apposer la signature de leur sceau sur les décisions de la Diète, lors même qu'ils ne les approuvaient pas. A cette dernière était réservé, en outre, le droit exclusif de déclarer la guerre et de faire la paix, et même le droit exorbitant d'évoquer des causes du ressort de la justice ordinaire pour les faire juger par une commission prise dans son propre sein. Dans l'intervalle des sessions, le pouvoir exécutif était partagé entre la Couronne et le Sénat, où la voix du souverain comptait pour deux, et où son opinion prévalait en cas de partage. Les ministères et les emplois d'une haute importance étaient donnés à la pluralité des voix par le Sénat, qui disposait de presque toutes les places. Il ne restait donc au roi qu'une autorité fort restreinte.

Le défaut d'équilibre entre les pouvoirs dans cette Constitution oligarchique ouvrait la porte aux empiétements de l'aristocratie, à l'entraînement des assemblées délibérantes, et, quand la Diète n'était pas réunie, au despotisme du Sénat.

En 1720, la reine céda le gouvernement à son mari, Frédéric de Hesse, qui monta sur le trône, du consentement des Etats, en acceptant cette Constitution.

Les Diètes devinrent des arènes où deux grands partis aussi ambitieux que tranchés, qui existaient dans les rangs de l'aristocratie, se combattirent à ou-

Tuileries est une preuve à l'appui. Reconnaissons que le gouvernement anglais favorise, par son attitude, ces bons rapports avec les puissances. L'égoïsme a ses fruits, et la solidarité les siens.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Marseille, 11 novembre.

Des avis de Civita-Vecchia portent que les garibaldiens avaient abandonné Viterbe. La population les avait chassés à coup de fusil, parce qu'ils voulaient piller le couvent de Ste-Rose qui est en grande vénération dans le pays.

Constantinople, 10 novembre.

Le gouvernement russe a adressé à ses agents diplomatiques à l'étranger une circulaire disant que la Russie ne veut pas intervenir isolément pour soutenir les chrétiens de Turquie, mais qu'elle croit avoir des griefs légitimes et qu'elle est disposée à concier une entente avec les puissances qui voudraient intervenir.

LE PROJET DE CONGRÈS.

L'équipée garibaldienne est à peine finie, le royaume péninsulaire n'est pas, il s'en faut, sorti de l'agitation, et déjà l'on voudrait que la question entre Rome et Florence fût réglée. C'est trop de hâte, bien que notre avis soit en faveur d'une solution aussi prompt que possible. A cet égard, nous recevons de Paris les informations suivantes :

« La France n'a formulé jusqu'à ce jour aucune proposition officielle auprès des puissances. Le projet de Congrès a seulement fait l'objet de conversations officieuses dans les réunions hebdomadaires des représentants des divers Etats, au ministère des affaires étrangères.

« Il est probable que les ambassadeurs et ministres accrédités auprès de la cour des Tuileries, sonderont leurs gouvernements sur les suites qui pourraient être données à ce dessein; jusqu'à présent, il n'y a rien en de plus, et les renseignements que publient plusieurs journaux ne reposent sur aucun fait certain.

« Bien qu'il soit désirable que la question des rapports de l'Italie et du Saint-Siège soient réglés comme un principe essentiel du droit public européen, la France n'a hâte ni de précipiter les solutions, ni de se départir de la glorieuse responsabilité qu'elle a assumée. »

Soit; tout le monde intelligent et fier applaudit à ces sentiments, à cette conduite. Mais

trance, soit pour acquérir, soit pour conserver la majorité, et conséquemment le pouvoir et l'oppression.

La Diète de 1734 fut beaucoup plus orageuse encore que ses aînées. L'ordre des paysans, qui n'était pas représenté dans un comité secret institué par celle de 1723 pour traiter les affaires étrangères, protesta contre toute alliance qui serait contractée à son insu, surtout si la guerre pouvait en résulter. Mais plus les paysans et le ministère désiraient le maintien de la paix, plus les partisans de la guerre gagnaient du terrain dans la capitale. Les jeunes officiers de la garde donnaient le ton; les dames s'en mêlèrent aussi; les héroïnes patriotes portaient des rosettes, des bijoux, des tabatières en forme de chapeau, comme symbole de la liberté, et traitaient leurs adversaires de bonnets.

Ce fut l'origine des dénominations chapeaux et bonnets : celle-ci pour désigner le parti russe, celle-là le parti français.

La longue Diète de 1738-39 se distingua par la lutte acharnée des partis : deux fois, dans l'espace de six semaines, on alla jusqu'à tirer les épées, à la Chambre des nobles, aux cris de : Pro patria et libertate, et les chapeaux triomphèrent.

Mais en 1743, une nouvelle Diète se rassembla dans des circonstances bien déplorable pour eux; car ils avaient à répondre des résultats désastreux de la guerre entreprise contre la Russie en 1741, et les bonnets étaient en majorité. Sacrifiés au mécontentement du peuple, les généraux en chef Buddenbrock et Lewenhaupt furent décapités à Stockholm peu de temps après l'élection d'Adolphe-Frédéric en qualité de prince-royal et plusieurs mois avant son arrivée en Suède.

Quoique élu par les bonnets, ce prince qui avait du

personne non plus ne se dissimule les difficultés que rencontrera l'arbitrage dont il s'agit, si les diverses puissances de l'Europe y sont contraincées.

C'est pourquoi nous accueillons volontiers la nouvelle d'un accord préalable des puissances catholiques en vue de la sécurité du Saint-Siège. Cette démarche ne troublerait ni les droits ni les résolutions du futur Congrès; elle aurait le double avantage de consacrer le traité du 15 septembre, auquel les récents épisodes n'ont nullement porté atteinte, et de limiter la durée de notre intervention à Rome. LAFFITE.

On lit dans la partie officielle du Moniteur : S. Exc. lord Lyons a eu l'honneur d'être reçu aujourd'hui par l'Empereur en audience publique, au palais des Tuileries, et de lui remettre les lettres qui l'accréditent auprès de S. M. I. en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. la reine du royaume-uni de la Grande Bretagne et d'Irlande. L'Empereur était entouré de LL. E. Exc. les grands officiers de la couronne et des officiers de service de la Maison de S. M.

S. Exc. le ministre des affaires étrangères a assisté à l'audience. S. Exc. l'ambassadeur de S. M. Britannique a adressé à l'Empereur le discours suivant :

« Sire, La reine, mon auguste souveraine, en me conférant l'insigne honneur de la représenter auprès de V. M. Impériale, m'a tout spécialement chargé d'exprimer de nouveau les sentiments d'estime et d'affection dont elle est animée envers la personne de Votre Majesté.

« La reine m'a commandé en même temps, sire, de rappeler à V. M. tout le désir qu'elle éprouve de voir se perpétuer tant la gloire de votre règne que la prospérité de la nation française.

« Les relations cordiales qui existent déjà depuis tant d'années entre les gouvernements de la France et de la Grande Bretagne ont puissamment contribué au bien-être des deux pays et au bonheur, j'ose le dire, du monde entier. Les ordres de la reine me prescrivent surtout de ne rien épargner pour maintenir et consolider ces relations.

« En remettant entre les mains de V. M. Impériale les lettres qui m'accréditent auprès d'Elle en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, je viens instamment solliciter son indulgence en faveur des efforts que je ne cesserai de faire pour mériter son approbation. »

L'Empereur a répondu :

« Monsieur l'ambassadeur,

« Je suis touché des sentiments que vous m'exprimez au nom de la reine d'Angleterre. J'en sais tout le prix et, de mon côté, j'y réponds par un sincère attachement à sa personne et à sa famille.

penchant pour les chapeaux, ne tarda pas à quitter le parti anglo-russe, après avoir épousé Louise-Ulrique, sœur de Frédéric-le-Grand, princesse spirituelle, dont l'influence sur son mari fortifia le parti français.

Les chapeaux l'emportèrent de nouveau et conservèrent une position avantageuse, malgré la nomination d'un champion des bonnets à la dignité de maréchal de la Diète en 1746.

Les bonnets dont les théories politiques étaient d'abord purement aristocratiques, cherchèrent à s'appuyer sur le peuple. Par opposition, les chapeaux parurent tourner au royalisme. Cette conversion dont le vieux roi se défia, trompa un instant la jeune cour; cependant la faveur dont les chapeaux jouissaient auprès d'elle baissait déjà sensiblement vers la fin du règne de Frédéric, qui mourut en 1751.

Son successeur, Adolphe-Frédéric, était un excellent prince; aucun monarque n'était plus fait pour gagner l'amour du peuple; aucun ne l'était moins pour arriver au pouvoir absolu par la force des armes. La reine, plus ambitieuse et plus entreprenante, exerçait sur lui un pouvoir funeste.

Les chapeaux avaient fait entrevoir à Louise-Ulrique une extension du pouvoir de la Couronne; mais à mesure qu'elle avait vu ses espérances s'évanouir, elle s'était refroidie pour eux et elle cherchait à reculer dans les rangs des bonnets un parti favorable à ses desseins.

Dès l'ouverture de ce règne des dissentiments éclatèrent entre le Sénat et la cour; celle-ci, blessée à tout propos, ne chercha pas à cacher son irritation, et l'hostilité croissante entre ces deux pouvoirs était, en 1755, aussi profonde que la défiance entre les grands corps de l'Etat et la haine entre les partis.

(La suite au prochain numéro.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 13 novembre 1867.

UNE FEMME VINDICATIVE

Roman historique Suédois.

PAR RIDDERSTAD.

INTRODUCTION

Avant d'entrer en matière, nous jetterons un rapide coup d'œil rétrospectif sur le sujet de cette nouvelle historique.

Une couple de mois après la mort de Charles XII, assassiné la nuit par les siens d'un coup de pistolet, en décembre 1718, pendant qu'il pressait les travaux du siège de Frédérichshall, les Etats — composés de quatre ordres formant chacun une chambre : les nobles, le clergé, les bourgeois et les paysans — firent accepter à sa sœur Ulrique-Éléonore, qu'ils élurent reine, une Constitution qui avait évidemment pour but de rendre impossible le rétablissement de la monarchie absolue.

D'après cette Constitution, la Diète, en se réunissant, commençait par choisir, dans les trois premiers

La reproduction est interdite.

« Dès le commencement de mon règne, une de mes constantes préoccupations a été d'entretenir avec la Grande-Bretagne les relations amicales qui ont déjà porté tant de fruits.

« Je ne doute pas que vous ne vous employiez à maintenir des rapports si utiles au progrès de la civilisation et à la paix du monde.

« Le souvenir de votre père et vos qualités personnelles vous assurent parmi nous l'accueil le plus sympathique. »

S. Exc. lord Lyons et les officiers de son ambassade qui l'accompagnaient ont été conduits aux palais des Toileries dans les voitures de la cour par un maître des cérémonies instructeur des ambassadeurs, et reconduits, après l'audience impériale, avec le même cérémonial, à l'hôtel de l'ambassade de la Grande-Bretagne.

AFFAIRES D'ITALIE

LE COMBAT DE MENTANA

(Récit officiel.)

On lit dans le *Moniteur* :

Le maréchal ministre de la guerre a reçu du général de Failly, commandant le corps expéditionnaire à Rome, les dépêches suivantes :

Rome, 9 novembre 1867, 10 heures du matin.

L'insurrection avait Monte-Rotondo pour quartier général. Garibaldi avait organisé ses bandes et présidé en personne à leur concentration. Il était temps d'agir et de frapper un coup vigoureux. J'ai dirigé sur Monte-Rotondo une colonne pontificale forte de 3000 hommes et une colonne française de 2000 hommes (5 bataillons).

La colonne pontificale a sollicité l'honneur de l'attaque principale; la colonne française, formant la réserve, a appuyé l'attaque par un mouvement tournant sur les deux flancs.

Les troupes alliées, parties le 3 novembre à cinq heures du matin, se trouvèrent à une heure en présence des avant-postes ennemis. Un combat sérieux fut livré sous les murs de Mentana, village très-fort et bien retranché. Tout le monde fit bravement son devoir. Après un combat de quatre heures, la nuit approchant, les troupes pontificales, (colonne du centre) appuyées par les ailes (troupes françaises) firent une attaque sur Mentana. La nuit ne permit pas de compléter le succès; les deux colonnes convinrent de renouveler l'attaque le lendemain.

Le 4, au point du jour, le drapeau parlementaire fut hissé. La garnison de Mentana demanda à déposer les armes et à se retirer. Aussitôt nos troupes marchèrent sur Monte-Rotondo, qu'elles trouvèrent évacué. Les positions choisies par l'ennemi étaient très-fortes. Nos pertes se bornent à 2 hommes tués, 20 officiers et 36 hommes blessés. Celles de l'armée pontificale sont plus graves; elle a eu 20 tués et

Du côté des garibaldiens, 600 morts restés sur le champ de bataille; les blessés sont en proportion. Les prisonniers ramenés à Rome s'élèvent à 4,600, et 700 ont été ramenés à la frontière. Rome est complètement dégagée; la tête de l'insurrection est écrasée, le découragement est parmi les garibaldiens; ils crient à la trahison. Par contre, la joie est dans Rome; toute inquiétude a disparu.

Le 6 novembre, la population romaine a fait aux troupes un accueil triomphal. Votre Excellence va recevoir un rapport plus détaillé. Notre présence à Rome était urgente pour la sauver; je garantis la sûreté des Etats pontificaux contre les bandes insurgées. Nos fusils Chassepot ont fait merveille!

Rome, 9 novembre, 5 heures du soir.

Nos troupes ont occupé Viterbe. Les bandes révolutionnaires l'avaient évacué. Nos troupes ont été reçues par la population avec des acclamations frénétiques. Toutes les maisons étaient entièrement pavoisées.

La capitulation à Monte-Rotondo a été signée par Bertani d'une part, au nom des volontaires, et par un colonel français. (Nazione).

Il paraît que les pontificaux auraient désiré attaquer seuls les volontaires à Mentana. Le général de Failly s'y serait opposé, exprimant la crainte que les pontificaux en vinsent aux mains avec les troupes régulières italiennes, événement qu'aux termes de ses instructions, il devait surtout éviter. (Nazione 7).

On lit dans le *Dritto* :

En l'honneur de la vérité, nous devons constater qu'à peine arrivés, les français ont fait cesser l'esprit de terrorisme que le gouvernement papal avait créé dans le pays. Les prisons, où gémissaient plus de 3,000 suspects, se vident par ordre des français. Cette nouvelle nous est donnée par des personnes bien informées qui ajoutent que les français ont pris à Rome, la direction politique et militaire.

(Gaz. piemontaise 3 nov.)

Les volontaires, qui étaient restés à Mentana et Monte-Rotondo, ont fait une capitulation honorable; ils en sont sortis avec tous les honneurs de la guerre. Il avait été dirigé contre Monte-Rotondo 43 pièces d'artillerie.

En arrivant à Passo Corese, Garibaldi a publié la proclamation suivante :

« Italiens!

« L'intervention impériale et royale sur le territoire romain enlève à notre mission son but principal, la délivrance de Rome.

« En conséquence, nous nous disposons aujourd'hui à nous éloigner du théâtre de la guerre, en appuyant sur les Appennins; mais l'armée pontificale n'ayant plus Rome à garder, et ayant réuni toutes ses forces, est venue nous barrer le passage.

« Nous avons dû accepter le combat, et, en raison de notre situation, on ne trouvera pas étrange que nous ne puissions annoncer à l'Italie un nouveau triomphe.

« Les pontificaux se sont retirés du champ de bataille avec des pertes très graves, et nous en avons éprouvé aussi de considérables.

« Maintenant, nous resterons spectateurs de la solution que notre armée et l'armée française donneront au problème romain, et si telle solution n'est pas conforme au vœu de la nation, le pays trouvera en lui-même de nouvelles forces pour reprendre l'initiative et résoudre cette question vitale. G. Garibaldi. »

« On nous écrit de Milan, lisons-nous dans le bulletin du *Moniteur*, que les désordres dont cette ville a été le théâtre avaient été fomentés par le parti mazzinien. Plusieurs centaines d'individus, payés et recrutés parmi les gens sans aveu de Milan ou venus du dehors, ont parcouru la ville en poussant des cris séditieux. La garde nationale, qui s'était immédiatement dirigée vers la galerie Victor-Emmanuel et le consulat général de France, devant lequel s'étaient formés des attroupements hostiles, a été reçue à coups de pierres; néanmoins il lui a suffi d'adresser à la foule les sommations légales pour les disperser, sur la place de la Scala, les gardes de police et les carabinieri royaux, ont dû faire usage de leurs armes contre des émeutiers armés de pistolets et retranchés derrière quelques barricades. Personne n'a été tué, ni d'un côté ni de l'autre. A minuit l'ordre était rétabli, et des patrouilles de hussards et de bersagliers ont opéré l'arrestation d'un certain nombre d'individus, qui ont été depuis lors déferés aux tribunaux.

« Des démonstrations du même genre, mais sans importance, ont eu lieu le 5 et le 6 à Turin; la tranquillité a été maintenue par de simples mesures de police. »

Pour extrait : A. Laytou.

Revue des Journaux

MONITEUR.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* :

Une dépêche de Rome annonce que le général de Potier est entré à Viterbe avec une colonne mixte, et qu'il a été accueilli par des démonstrations sympathiques. Les troupes pontificales ont d'autre part, réoccupé Frosinone, où elles ont, été reçues de la même manière. Par les taxes qu'ils ont levées, par leurs excès de tout genre, les garibaldiens s'étaient rendus très-impopulaires. Des détachements ont commencé à reprendre possession de la vallée de l'Anio au-delà de Tivoli; on ne prévoit pas qu'ils rencontrent de résistance. »

FRANCE.

Sous ce titre « Les Français à Mentana » et sous la signature de M. Rigaud, on lit dans la *France* :

« Adversaires ou partisans du pouvoir temporel, tous ne devraient avoir qu'un seul sentiment, car ce n'est pas la souveraineté pontificale qui était en cause, c'était l'honneur français.

« Rien n'était donc plus légitime que la présence de nos bataillons à Mentana.

« La révolution en menaçant Rome, outrageait la France. Il fallait avant tout préserver la France. Les Français qui ont combattu pour ce but, ont mérité la reconnaissance nationale. »

JOURNAL DES DÉBATS.

Nous lisons dans une correspondance adressée de Rome au *Journal des Débats* et reproduite sous la signature de M. P. David :

« L'annonce d'un congrès européen pour régler la question italo-romaine est loin d'avoir satisfait les romains, qui s'imaginent, à tort ou à raison, que leurs droits politiques et leurs intérêts matériels seraient sacrifiés dans une assemblée de diplomates. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils comptent sur le Pape pour décliner la compétence de ce haut arbitrage. On se rappelle, en effet, avec quelle hauteur la cour de Rome repoussa la convention de septembre, conclue sans sa participation.

« On croit ici que le chef de l'Eglise espère bien obtenir du concile général, convoqué pour 1868, un vote consacrant le pouvoir temporel, comme un dogme imposé à la conscience de tous les catholiques. Or, le Pape ne peut tolérer qu'une réunion d'hommes ose se permettre de modifier ou de restreindre ce qui a été institué par Dieu.

« Tels sont les raisonnements que j'entends faire par les Romains, qui se trouveraient ainsi instantanément d'accord avec le Pape, mais dans un but tout à fait opposé. »

MONDE.

Nous empruntons à des lettres de Rome, reçues par le *Monde* et datées du 5 novembre, les extraits suivants relatifs au combat de Mentana :

Durant la majeure partie de l'affaire, moins de 4,000 hommes eurent à lutter contre 15,000 ennemis, composés en bonne partie de soldats sortis de l'armée régulière de l'Italie. La régularité des manœuvres, la solidité du feu et la justesse du tir ne peuvent laisser aucun doute à cet égard. Les officiers français, dont personne ne récusera la compétence, ont été unanimes à constater le fait. Cette entrée des soldats réguliers dans les bandes garibaldiennes, explique en partie les pertes relativement nombreuses qu'ont éprouvées les franco-pontificaux, dans un combat qui a duré depuis une heure après-midi jusqu'à cinq heures. Les français ont eu de 50 à 60 hommes mis hors de combat avec les officiers, et les pontificaux une centaine de soldats tués ou blessés. M. le capitaine de Vaux a été tué, ainsi qu'un autre capitaine de l'armée française. »

OPINION NATIONALE.

On lit dans l'*Opinion Nationale*, sous la signature de M. J. Labbé :

« Tôt ou tard, le gouvernement français sentira la nécessité de revenir de Rome, comme il est revenu du Mexique. Et ce jour-là, le parti noir lui dira ce que dit l'*Union* de ce matin : « La France est dans les Etats-Romains, qu'elle y reste. »

« Comprendra-t-on, dans les régions officielles, cet avertissement donné par les amis de M. de Charette? Vos adversaires, les représentants du principe diamétralement opposé à votre principe, vous disent de rester à Civita-Vecchia, à Rome même, et vous y resteriez! Revenez donc au plus vite, débarrassez le drapeau tricolore de ces alliances compromettantes, du voisinage de cette Vendée européenne, rappelez nos troupes le plus loin possible du Coblenz pontifical, ou l'on conspire la ruine de la démocratie et votre ruine. »

Pour extrait : A. Laytou.

Nouvelles du jour

LE PRIX DU PAIN A PARIS.

On écrit de Paris, le 10 novembre :

« Dès ce matin et durant la journée, des groupes se sont formés, dans les divers quartiers de Paris, autour d'une affiche contenant un arrêté du préfet de la Seine, sur la taxe du pain.

« On sait qu'une retenue a été opérée depuis plusieurs années au profit de la caisse de la boulangerie, sur le droit d'octroi (02 c. par quintal), perçu à l'entrée des grains et farines dans la capitale. Ce prélèvement était destiné à maintenir, le cas échéant, le prix du pain à un taux modéré.

« Tel est l'objet de l'arrêté préfectoral, dont les bases ont été posées, dit-on, dans le conseil des ministres, tenu hier, sous la présidence de l'Empereur.

« En vertu de cette ordonnance, le prix du pain est fixé : Paris et dans le département de la Seine : à 50 c. le kilo, pour la première qualité; à 42 c. la seconde.

« L'écart entre la taxe officielle et le prix réel, en y comprenant le bénéfice dû au boulanger, sera réglé et couvert chaque mois par la caisse municipale.

« La population parisienne se trouve ainsi garantie contre une cherté excessive du pain, tout en restant appelée à profiter d'une réduction, si elle a lieu dans le cours de la campagne. De plus, les consommateurs peuvent profiter des boulangeries coopératives où l'on détaille, à prix coûtant, du pain de ménage.

« Il est aisé de comprendre la satisfaction avec laquelle est accueillie, dans toutes les classes de citoyens, et notamment parmi les travailleurs, la mesure bienveillante dont l'Empereur a pris l'initiative. »

« Il n'y a rien de fondé dans le bruit, rapporté par un journal de Paris, sur des prétendues « invitations » adressées aux chambres de commerce, en vue de provoquer des importations de grains et à se préoccuper de l'approvisionnement local. De telles mesures sont parfaitement inutiles. La liberté du commerce et la sécurité des marchés suffit.

« On est moins préoccupé qu'hier, des affaires d'Italie. La note du *Moniteur*, qui réduit à leur véritable proportion les scènes dont la ville de Milan a été le théâtre, fait espérer qu'il n'y aura pas eu non plus de désordres graves sur les autres points de la péninsule. Les boursiers réunis, comme tous les dimanches, au passage de l'Opéra, se communiquaient des dépêches annonçant que des mesures très énergiques sont prises à Florence, à Naples, à Gènes, etc., pour le cas où la faction mazzinienne voudrait se livrer à quelque tentative désespérée.

« Il est de plus en plus question dans le monde politique et des affaires, d'un emprunt destiné à des travaux d'utilité publique. L'opération financière serait décrétee immédiatement, et les premiers fonds, soit 150 ou 200 millions, appliqués aux entreprises départementales et municipales dont l'étude est complète ou les travaux en cours d'exécution. D'une part, les localités auraient plus tôt leurs chemins de fer, leurs routes vicinales, leurs écoles et en même temps la classe laborieuse aurait durant la saison qui commence, une occupation productive.

« On télégraphie de Berlin, 9 novembre :

« Le bruit que l'Italie ait demandé les bons offices de la Prusse, n'est pas fondé. La Prusse n'a aucune raison d'intervenir dans la question romaine, attendu que les cabinets de Paris et de Florence, sont résolus à maintenir la Souveraineté du Pape. »

« Un correspondant de Florence, écrit :

« Une personne qui était de passage à Ma-

genta le 2 novembre, jour des morts, a pu voir sur le champ de bataille, une pieuse illumination. Les habitants avaient visité les tombes des soldats morts sur le champ de bataille, et placé des bougies à côté des croix qui protègent les tombeaux. Il n'y avait aucune distinction entre les tombes françaises et les tombes italiennes. »

« L'Exposition des Beaux-Arts de 1868, aura lieu au palais des Champs-Élysées, du 1^{er} au 20 juin, dans les conditions habituelles.

« M. le duc de Gramont, ambassadeur de France à Vienne, qui était venu à Paris en même temps que l'Empereur François-Joseph, est parti pour aller reprendre la direction de son ambassade.

« Un détachement de 25 déserteurs prussiens, vient de traverser Paris, se dirigeant sur la légion étrangère en Algérie.

« M. de Lamartine, dont la santé est de plus en plus compromise, va passer l'hiver à Nice.

« Les deux filles de M. le duc d'Albe, passeront l'hiver à Paris, auprès de leur tante l'Impératrice.

« On lit dans le *Moniteur* :

« La *Gazette des Tribunaux* annonce que les poursuites dirigées contre les personnes arrêtées au cimetière Montmartre, ont été abandonnées en ce qui concerne le délit d'at-troupement, l'instruction ayant établi que les sommations n'avaient pas été régulièrement faites.

« L'irrégularité à laquelle la *Gazette des Tribunaux* fait allusion, consiste en ce que les sommations n'avaient pas été précédées d'un roulement de tambour, formalité dont les agents de l'autorité avaient cru pouvoir s'abstenir pour ne pas troubler la paix du cimetière.

« Ainsi que l'annonce la *Gazette des Tribunaux*, l'instruction suit son cours en ce qui concerne les délits d'outrage, de rébellion et des cris séditieux. »

« Le ministère des affaires étrangères s'occupe en ce moment des formalités préliminaires pour la convocation de la conférence européenne, destinée à régler les rapports de l'Italie et du Saint-Siège. Toutes les puissances de l'Europe seraient appelées à prendre part à cette conférence. Déjà un certain nombre de lettres de convocation seraient parties.

« Bourse. — Malgré le visible rassérénement de la situation politique, le marché financier ne s'améliore pas. Les baissiers l'ont encore emporté aujourd'hui, mais dans des proportions exigües.

« La rente perd 10 c., l'emprunt italien 22 1/2, le comptoir d'escompte 5 fr. La Banque de France et le Crédit mobilier gagnent 5 fr. chacun. On annonce la prochaine publication d'un rapport de M. de Germiny sur la Compagnie de la place Vendôme et ses annexes.

Pour extrait : A. Laytou.

Revue Financière.

La physionomie de la Bourse a été relativement calme en présence des événements importants qui se sont accomplis cette semaine. Au plus fort des préoccupations excitées par l'agression garibaldienne, et par les conséquences éventuelles de l'intervention française, on a coté les cours suivants : rente 67.25, fonds italiens, 44.05, Crédit foncier, 1269, Mobilier, 182.50, Orléans, 845, Lyon, 875, Nord, 1125, Autrichien, 477, Lombards, 345.25. Après la défaite de Garibaldi, et surtout après le rappel des troupes italiennes du territoire pontifical, le marché a éprouvé une amélioration générale qui s'est tenue également dans des limites raisonnables. La rente s'est relevée à 68.50. Plus tard d'autres préoccupations d'une nature toute intérieure, sont venues peser sur les cours et ont amené une réaction assez sensible. Le public financier s'est ému des souffrances excitées par la cherté du pain et des bruits de modifications ministérielles, mais il a été surtout influencé par la perspective d'un emprunt prochain que les dépenses du nouvel armement et la dernière intervention à Rome rendent encore plus inévitable. Finalement, malgré la reprise du 5 novembre, la rente et bon nombre de valeurs sont restées hier en clôture au-dessous même des cours du samedi précédent. La rente à 68.15, reste en baisse de 52 1/2 cent. L'italien à 45.37 1/2, perd 47 1/2 cent.

Le Mobilier a subi une nouvelle dépréciation. Il perd 42.50, après avoir fait au plus bas 132.50. L'Espagnol et l'Immobilier sont en baisse de 11.25, le premier à 158.75 et le second à 78.75. Le transatlantique se maintient à 300 fr.

Parmi les valeurs qui sont restées hier avec une hausse marquée sur la semaine précédente

il faut noter en première ligne le Crédit foncier, qui s'est relevé de 1260 à 1325. Le Crédit industriel, à 615, a regagné près de la moitié de son coupon. La société générale a regagné 12.50 à 500. L'Orléans est en hausse de 3.75 à 855. Le Lyon de 10 fr. à 860 (25 fr. détachés), l'Est de 2.50 à 520.25 (20 fr. détachés), le Nord de 11.25, à 1.140, le Midi de 10 fr. à 535, l'Autrichien de 5 fr. à 485 et le Lombard de 2.50 à 342.50 (20 fr. détachés).

Les recettes des chemins français pendant la 43^e semaine (du 22 au 28 octobre) sont satisfaisantes. Parmi les chemins étrangers, les Autrichiens seuls présentent une amélioration notable. — Les demandes d'escompte ont reparu vendredi et samedi, sans empêcher la baisse des cours.

Les consolidés Anglais (coupon détaché) sont à 92 7/8 à 93. HAVAS.

Bulletin Agricole

Saint-Vincent, patron des vigneron, a eu de la satisfaction cette semaine. Il n'a pas manqué de savoir que l'adjudication annuelle des vins de Beaune, dits des hospices, a donné des résultats pharamineux. Il y a eu des barriques payées 1,200 fr. rubis sur onglet. C'est joli. Vous me direz que tous les clos n'ont pas les avantages de la Bourgogne et du Bordelais. C'est vrai, mais on peut s'en rapprocher par le choix du plan, la « façon » du terrain, le soin de l'encuvage. Les propriétaires intelligents n'y manquent pas, et s'en trouvent bien; c'est-à-dire qu'on achète chez eux plus volontiers et qu'il ne leur revient aucune plainte sur la marchandise. L'exemple profitera. Il gagne déjà de proche en proche. Un bon moyen d'y aider est d'établir, comme à Beaune et dans d'autres endroits, des concours avec primes, brevets et ce qui s'ensuit. Ce qui s'ensuit, c'est qu'on vend son vin dix ou vingt francs la pièce plus que les autres.

De l'étape au vin à la halle au grain, petite distance. Les cours reprennent de la fermeté, ou même vont à la hausse suivant qu'ils ont plus ou moins participé à la baisse momentanée d'octobre. Deux faits sont à constater: apports actifs sur les places; arrivages continus dans les ports et sur la frontière terrestre. C'est l'effet naturel de la liberté du commerce. La denrée étrangère vient chez nous, stimulée par de bons prix, comme nous en exportons, durant nos périodes de surcroît, contre guinées ou sequins, là où elle manque. Donc, aujourd'hui et durant la campagne, approvisionnement sûr, mercuriales sans élévation exorbitante.

Sur le carreau de la halle de Paris, voici les chiffres du disponible: farines marchandes de 88.50 à 89 (les 157 kil.) blés 48 à 49 (les 120 kil.); seigles 29.50 à 30.50 (les 115 kil.); orges 25 à 26 (les 100 kil.); avoines 26 à 27 (les 100 kil.) plus demandées que la semaine précédente. Sur le marché provincial, les cours, en bonne qualité de froment, tournent autour de 30 fr. (l'hect.). Lorsque ce prix est dépassé, la denrée arrive plus abondante et l'équilibre se rétablit. A Marseille et au Havre, le commerce est actif, les prix fermes. Le blé levant vaut sur place de 23.50 à 24 (l'hect.): étant comptés les frais de transport, de factage, d'assurance, etc., il n'y a pas une marge sensible comparativement à nos cours français.

Les avis de l'étranger signalent, comme chez nous, de la reprise en hausse. L'Angleterre a beaucoup de marchandise pour le moment. L'Allemagne, la Hollande tiennent leurs prix, ainsi que l'Espagne et l'Italie. Absence complète d'envois algériens.

Rien d'important à signaler pour le commerce des huiles et graines. Les prix sont maintenus, mais la demande manque d'activité.

Même situation à l'égard des sucres. Brut indigène de 56.50 à 57 (les 100 kil.); Raffinés de 125 à 126.

Voilà l'Exposition terminée, et la population parisienne revenue à son chiffre normal, sauf les allants et les venants du début de la saison d'hiver. On pouvait supposer que les éleveurs de bétail limiteraient leurs envois sur le marché central et ses annexes. C'est le contraire qui a lieu. La Villette n'a pas reçu, mardi dernier, moins de 2,645 bœufs et 16,500 moutons. La vente s'est assez bien faite, grâce aux acheteurs du dehors. Jeudi, sur la même place, 1,178 bœufs, ce qui n'a pas empêché Poissy d'en recevoir 1838 et 6,156 moutons. Sur les deux places, les affaires ont d'abord manqué d'entrain, puis se sont relevées à la fin du jour. Il n'en a pas été de même à l'égard des porcs, qui ont subi une baisse de 05 c. à 10 c. selon qualité. Le cours moyen a été de 1.22 (le kil.) C'est la charcuterie surtout qui perd au départ des étrangers, plus économiquement en fait de victuailles que difficiles.

Les informations des départements, limitrophes et autres, signalent une ferme tenue des prix sur le bétail amené aux foires et marchés de la saison. Heureusement que le prix modéré

des fourrages (foin de 48 à 50 les 100 kil. à Paris, est de nature à favoriser l'élevage dans les exploitations agricoles.

On mande du pays méridional que la récolte des olives sera très inférieure cette année. Avis aux ménagères pour la provision hivernale.

En revanche, la châtaigne est nombreuse, abondante, dans le Dauphiné, l'Auvergne, le Poitou, le Limousin, etc., c'est une prébende locale et un profit d'exportation. Il arrive à Paris chaque jour, par centaines, des sachées de fruits ramassés dans les vallées de la Sain-tonge ou sur les bords de la Creuse. Marrons de Lyon! comme la gallinacée du Berri est poularde du Mans, la brebis champenoise mouton de Préalé et le raisin picard chasselas de Fontainebleau. Ces braves parisiens!...

Correspondance Parisienne.

11 novembre 1867.

Deux élections pour le Corps législatif ont eu lieu hier et samedi dans le département des Vosges et de Loir-et-Cher. De chaque côté, le scrutin a été favorable à la politique du gouvernement impérial. Dans les Vosges, c'est M. Géliot qui l'a emporté par 12,577 voix contre M. de Ravinel qui en a obtenu 10,775. M. Dessaignes a été élu dans le Loir et Cher par 13,249 voix; ses deux concurrents, MM. Bozé-riau et de la Panouze ont réuni, le premier 5,984 suffrages et le second 5,468.

Depuis plus de quinze jours, la lutte électorale était très vivement engagée dans les deux circonscriptions; mais cette vivacité était le seul point de ressemblance de ces deux agitations soulevées en même temps dans deux parties du pays. Le caractère de l'opposition offrait des nuances très distinctes.

Dans les Vosges, M. de Ravinel se présentait aux électeurs, soutenu par les organes de l'opposition, ou pour employer le mot consacré par la coalition libérale.

D'un autre côté, son programme n'était pas radicalement hostile au gouvernement et pouvait lui ménager des amis dans le camp politique de son concurrent, surtout en présence de la neutralité observée par l'administration. Enfin, M. de Ravinel évoquait, avec raison, la mémoire de son père, le député défunt.

M. Géliot a eu pour tout appui sa franche et nette déclaration de citoyen dévoué à la politique et à la dynastie de l'Empereur. Rien de plus. Il n'a même pas eu recours à un organe de publicité, mais il paraît que le titre d'impérialiste a toujours sa valeur aux yeux des populations.

M. Dessaignes, dans le Loir-et-Cher, avait deux concurrents; la démocratie lui avait opposé M. Bozé-riau, M. de la Panouze était le candidat des légitimistes. Ici les drapeaux étaient donc manifestement déployés, et le doute n'était pas possible pour les électeurs; c'est ce qu'ils ont prouvé d'une manière éclatante.

En présence de ces heureux résultats, il viendra à la pensée de tous que M. de La Valette a ajouté un nouveau succès à ceux qui ont constamment marqué son administration.

Pour extrait A. Layton.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE.	FOIRES.
17	Diman	s Grégoire T	Gigouzac, Espedaillac, St-Projet, Vayrac
18	Lundi	D. des p. ets P	St-Caprais, L'hospitalet-St-Jean
19	Mard..	se Elisabeth.	Duravel.
20	Mercur.	s Félix de Val.	Lascabanes, St-Jean-de-Laur Calès, Caniac, Salviac.

P. Q. le 4, à 2 h. 37 m. du soir.
 P. L. le 12, à 4 h. 49 m. du matin.
 D. Q. le 18, à 5 h. 45 m. du soir.
 N. L. le 26, à 5 h. 20 m. du soir.

A NOS ABONNÉS

Nous offrons à nos abonnés, à prix réduit, une prime splendide :

L'ALBUM DE LA GALERIE DE RUBENS dite du Luxembourg, composé de vingt-cinq Tableaux avec un beau portrait de Rubens.

L'ALBUM pris dans nos bureaux : 22 fr. au lieu de 125 fr.

(Voir aux Variétés).

S. Exc. M. le Ministre de l'Intérieur a chargé M. le Préfet du Lot d'adresser, en son nom, des félicitations au sieur Jouclat (Baptiste), pêcheur à Parnac, à raison du courage et du dévouement dont il a fait preuve dans la journée du 2 septembre dernier pour le sauvetage d'un jeune homme qui se noyait dans le Lot.

M. le Préfet, en transmettant l'expression de ces éloges au sieur Jouclat, a accordé à ce brave ouvrier une gratification de 15 fr.

Ministère des Finances,

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

AVIS.

Un concours sera ouvert, au mois d'avril 1868, pour l'admission au grade de surnuméraire dans l'administration des contributions directes.

Les jeunes gens qui désirent être autorisés à prendre part au concours, devront se présen-

ter devant le directeur des contributions directes de leur département, chargé de leur faire connaître les matières de l'examen et de recevoir leur demande.

Le postulant doit produire à l'appui de sa candidature :

1^o Une expédition de son acte de naissance dûment légalisée;

2^o Un certificat des autorités locales, constatant qu'il est Français et de bonnes vie et mœurs;

3^o Son diplôme de bachelier ès-lettres ou de bachelier ès-sciences;

4^o Un certificat constatant qu'il s'est livré à des études relatives à la levée et au dessin des plans;

5^o La preuve qu'il possède un revenu personnel de 1,200 francs au moins, ou l'engagement pris par sa famille de lui servir une pension annuelle d'égale importance pendant la durée de son surnumérariat;

6^o Enfin un certificat d'un médecin délégué par l'autorité attestant qu'il jouit d'une bonne constitution et qu'il est exempt de toute difformité apparente.

Le registre d'inscription devant être clos à Paris, le 31 janvier, les demandes qui ne seraient pas parvenues à l'administration centrale avant cette époque, ne pourraient être accueillies. Il en serait de même de celles pour lesquelles les justifications reconnues incomplètes n'auraient pas été régularisées à l'expiration du terme fixé.

Souscriptions extraordinaires pour le St-Père, indépendantes du denier de Saint Pierre.

Monseigneur.....	500 »
Le clergé et les fidèles de Cahors.....	966 »
Le clergé des deux cantons de Figeac, pour un zouave pontifical.....	500 »
Les fidèles des mêmes cantons.....	1,125 »
Précédemment le clergé de la Cathédrale, pour un zouave pontifical.....	500 »
Les cantons de Lalbenque, Martel, Luzzech, Payrac, Gourdon, Souillac et le petit séminaire de Montfaucon, chacun 300 fr. pour un zouave pontifical....	3,500 »
Un premier envoi de 2,900 fr. provenant de dons extraordinaires a été fait à S. Em. le nonce Apostolique, à Paris.	

La souscription pontificale, à Paris et dans les départements, jusqu'à ce jour, dépasse la somme de deux millions deux cent mille francs.

INSTITUTION VALETTE. COURS GRATUIT D'ADULTES.

La réouverture est fixé au 18 novembre à 8 heures du soir.

M. Lasserre, minotier à Cessac, nous adresse aujourd'hui une seconde réclamation au sujet du prix du blé sur le marché de Cahors. Nous répondrons, comme la première fois, que nous copions la *taxe officielle*, et que nous la copions sans défiance et avec plaisir lorsqu'elle nous signale surtout comme à la foire dernière, une baisse sur le blé; nous n'en respectons pas moins pour cela les prix établis par M. Lasserre et nous reproduisons sa lettre *in extenso* :

« Monsieur le Rédacteur, « Nous avons vu avec un certain étonnement que la mercuriale des blés que vous nous donnez dans les colonnes de votre journal du 6, pour le jour de la foire de Cahors, est aussi inexacte que celle de la foire d'octobre.

Vous nous portez, en effet, le prix moyen de l'hect. de blé à 26,97 c. lorsque le cours réel et régulier a été de 30 fr. l'hect. pour le blé de commerce ou marchand et de 32 fr. l'hect. pour le blé de semence.

Nous sommes foin d'être d'accord, puisque vous nous portez la mercuriale à 3 fr. 03 cent. de moins, que nous. Nous ne doutons pas que vous ne puissiez vos renseignements à bonne source.

Mais nous sommes étonnés que la source de vos informations établisse les cours avec une différence aussi grande, car le blé est une marchandise qui n'a qu'un cours. Dans toutes la France, le blé varie quelquefois de 1 à 2 fr. au plus d'un endroit à l'autre, et pour le moment le cours est dans toutes la France, sans en excepter aucun département, de 30 à 31 fr. l'hect.

Veuillez, monsieur le Rédacteur insérer ces quelques lignes de rectification qui ne sont pas écrites dans un but particulier mais général.

Agréer etc., Cessac, ce 10 novembre 1867 J. LASSERRE,

On nous écrit de Figeac :

Le 1^{er} Novembre, vers cinq heures du soir, un jeune garçon D..., du village de Camboulit s'amusa à manœuvrer un fusil chargé, lorsque le nommé C. (Louis) soldat de la réserve son voisin, voulut montrer à cet enfant la manière de croiser la baïonnette. En abattant le fusil dans la main gauche, le coup partit et la charge atteignit D... à l'épaule. Le malheureux enfant à succombé avant hier.

Les nouvelles agricoles, que nous recevons des divers points du département, sont excellentes.

Les truffes valaient dimanche matin, sur le marché de Périgueux, 6 et 8 fr. le kil., suivant qualité

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- 10 novembre Tulet (Jean-Pierre), à Larozière.
- 11 — Saint-Sébe (Juliette-Charlotte-Angèle), rue Portail-au-Vent.
- 11 — Dides (Marie-Berthe), rue Impériale.
- 13 — Buges (Emilie), quai Notre-Dame.

Mariages.

- 10 — Vialole (Antoine), cultivateur, et Tardieu (Marie), couturière.
- 11 — Lanjou (Pierre), mineur, et Bousquet (Marie).

Décès.

- 9 — Calvet (Marie), 75 ans, hospice.
- 9 — Miquel (Jacques-Joseph), propriétaire, 82 ans, à Cavaire.
- 9 — Cazes (Antoinette), 2 jours, rue St-Maurice.
- 10 — Rouveix (Léon-Hyacinthe), 7 ans, rue St-Ursule.
- 11 — Roux (Catherine), 82 ans, à Larozière.
- 13 — David (Pierre), 4 ans, rue Malique.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 10 novembre 1867.

11 versements dont 2 nouveaux	1,614 »
3 remboursements dont 2 pour solde	748 48

Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris: l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucines, n° 19, à Paris. 2

VILLE DÉTRUITE PAR UN OURAGAN.

CINQ NAVIRES PERDUS. — La ville de Saint-Thomas aux Antilles vient d'être complètement détruite par un ouragan d'une violence inouïe, le 29 octobre 1867. Cette trombe destructive paraît avoir régné sur une largeur de 30 à 40 milles marins, aussi ne peut-on dire encore quel est le nombre des vaisseaux atteints et détruits.

Malheureusement, ces parages étant très fréquentés, on a tout lieu de craindre que le nombre des navires détruits, dématés ou désembrés par cette tempête ne soit considérable.

Southampton, où est arrivée avec les premiers détails la nouvelle de cet épouvantable malheur, est dans la consternation. Rien de pareil, dit un correspondant, n'a été vu depuis la destruction de l'Amazone, il y a quinze ans. Le Rhône, paraît-il, a perdu complètement son équipage. Ce navire venait de quitter l'île Pierre, lorsqu'il fut surpris par l'orage.

L'équipage du Rhône, tout compris, était de 140 hommes. Le commandant Woolley était veuf sans enfants.

Le Wye, qui a péri à l'île Buck, près Saint-Thomas, avait un personnel de 60 hommes. On croit que le capitaine Taylor et son officier ont pu échapper.

Le Conway, qui portait la malle, a échoué à Tortoba, où il avait été poussé par l'orage.

Le Solent, qui portait, dit-on, les dépêches du Pacifique, a été dématé.

Le Tamar et le Eider sont perdus.

Variétés

L'ALBUM DE RUBENS

L'Album de la galerie de Rubens, que nous offrons à prix réduit à nos abonnés, peut être considéré comme un des chefs-d'œuvre de l'art à un double titre :

Les tableaux qui ont servi de modèles à ces vingt-cinq planches forment une des parties les plus saillantes, les plus justement admirées de l'œuvre de ce grand-maître, le seul peut-être dont la renommée ait traversé les siècles sans que son génie ait jamais été contesté, ni même discuté par aucune génération, par aucune école, par aucune coterie.

Reproduction de chefs-d'œuvre de peinture, ces planches sont elles-mêmes des chefs-d'œuvre de l'art de la gravure. Fouillées par les burins des plus grands artistes, elles ont été l'objet des soins les plus minutieux, et les premières épreuves qu'elles ont formées avant la lettre sont très-recherchées des amateurs d'estampes et se vendent chacune à des prix très-élevés.

Le génie de Rubens est de ceux dont l'éloge n'est plus à faire. Né en 1577, mort en 1640, Rubens a peint dans les soixante-trois années de sa vie, plus de 1,500 compositions de tous genres et de toutes dimen-

sions, ce qui ne l'a pas empêché de remplir en Angleterre, au nom du roi d'Espagne Philippe IV, une mission diplomatique dont il s'acquitta avec le succès le plus complet et de mériter, par ce fait, des lettres de noblesse et le titre de Secrétaire d'Etat.

Ainsi que nous l'avons dit, tous les genres lui furent familiers; de même que tous les vrais génies, il dédaigna de se parquer dans une spécialité et parce que celui qui est doué de la nature d'un sentiment véritablement élevé, doit savoir saisir l'œuvre de Dieu et en rendre l'impression, aussi bien dans le brin d'herbe du paysage que dans l'expression de physiologie d'une figure symbolique ou idéale. Peintre universel par le génie de la conception, comme par la puissance de la composition, par la verve du dessin, par l'harmonie du coloris, le sublime maître anversois ne se montre pas moins grand dans la *Kermesse flamande*, dont le sujet confine presque à la caricature, que dans sa *Descente de Croix* et dans ses splendides allégories des Médicis, une des plus précieuses curiosités de notre Musée du Louvre, celle que nous offrons à nos abonnés.

Ce fut la reine Marie de Médicis qui, en 1620, le chargea de peindre pour le Luxembourg cette galerie, destinée à reproduire et immortaliser cette partie si intéressante de l'histoire de France.

Cette collection, d'un mérite incomparable, présente comme album de gravures un intérêt tout particulier qui en augmente singulièrement l'importance. Gravées avant la récente restauration de plusieurs des toiles de la galerie, ces planches sont destinées peut-être à immortaliser les chefs-d'œuvre de Rubens, en leur survivant. Car, il faut bien le dire, la peinture dont la main du temps perfectionne les beautés en les harmonisant, pendant les deux ou trois premiers siècles, n'est pas éternelle; malgré les artifices du retouillage et des revernissages, il vient un moment où elle se détériore et voit s'effacer peu à peu non-seulement l'éclat du coloris mais jusqu'aux contours du

dessin; c'est à l'art de la gravure qu'il appartient de fixer à tout jamais et de perpétuer la composition des maîtres. Or, on le sait, plusieurs des grandes pages de la précieuse collection, altérées par le temps, n'ont pu échapper à une destruction complète qu'au moyen d'une de ces restaurations, qui ne réussissent pas toujours à conserver au trait du maître toute sa pureté primitive. Au point de vue de l'art, c'est donc un grand bonheur que la gravure ait pris soin d'assurer les compositions originales de Rubens contre les éventualités du temps.

Ce qui relève encore, aux yeux d'un public français, la valeur de l'album de la galerie de Rubens que nous offrons à nos lecteurs, c'est que cet album se compose exclusivement de sujets français, que presque tous sont des épisodes de notre histoire, animés, embellis, poétisés par la grâce de l'allégorie.

Ces vingt-cinq planches, — depuis le portrait de Rubens, admirable chef-d'œuvre, dessiné et gravé par Leclerc, jusqu'à la dernière qui représente le Temps enlevant la Vérité dans le Ciel, où la reine et son fils Louis XIII se réconcilient, — se recommandent également par l'exactitude du trait, l'harmonie des tons, la pureté du dessin et le fini de l'exécution; toutefois nous devons signaler en raison de leur mérite hors ligne, de la vigueur de la touche savamment proportionnée à leurs vastes dimensions, les trois splendides estampes qui représentent le *Couronnement de la Reine*, — *L'Apothéose de Henri IV*, — *Le Gouvernement de la Reine*, sous la protection des dieux de l'Olympe.

Nos lecteurs nous sauront gré, nous l'espérons, de les mettre à même d'acquiescer à un prix si réduit un Album de cette importance artistique, dont le prix primitif de publication variait de 125 fr. à 250 fr., suivant que les épreuves étaient avec ou sans la lettre, et dont les exemplaires étaient destinés, lors de leur publication, à des hommages ou à des dons souverains.

Cet Album, complété par une vie de Rubens et par un texte expliquant les sujets des vingt-quatre com-

positions, est rehaussé d'une riche reliure dorée sur tranche et sur les plats avec des fers spéciaux, et est livré, dans nos bureaux, à nos abonnés, pour le prix de 22 fr., et 25 fr. rendu franco de port et d'emballage au domicile de nos abonnés des départements.

Il n'est pas douteux, si l'Album de la galerie de Rubens est livré au commerce de la librairie, qu'il deviendra le cadeau d'étréne à la mode pour la fin de cette année. Mais il est plus que probable que l'excellent tirage qui a été fait de ces belles planches de cuivre, tirage forcément restreint à un petit nombre d'exemplaires, sera depuis longtemps épuisé d'ici là.

Nous ne saurions donc trop engager nos abonnés à se hâter de profiter de l'occasion qui leur est offerte.

L. L.

La 53^e livraison de l'Exposition universelle illustrée, publication autorisée par la Commission impériale, vient de paraître. En voici le résumé :

I. La Confédération argentine (1 grav.), par M. de Nalzac. — II. Musée rétrospectif : l'horloge de Gaston d'Orléans et le Polyptique d'Ivoire (2 grav.), par M. J. Laurent-Lapp. — III. César (1 grav.), par M. Henri Martin. — IV. Les Tentés des Peuples nomades (4 grav.), par M. F. Ducuing. — V. Les Ecoles impériales des Arts et Métiers (1 grav.), par M. de Lyden. — VI. Petits métiers : les Dentelles, les Pipes et les Lorgnettes (3 grav.), par MM. Aug. Poitevin et Victor Cosse. — VII. Galerie des machines (suite), (2 grav.), par M. Ch. Boissay. — VIII. Visite de l'Empereur à la classe 94 (1 grav.), par M. Auguste Vitu. — IX. Chronique, par M. Fr. Ducuing. — 44 gravures.

Paris, 106, rue Richelieu. — Un numéro. 50 cent. — Par la poste, 60 cent. — 30 fr. les 60 Livraisons. — Paraît le mardi et le vendredi de chaque semaine.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une combinaison de primes fort ingénieuse, imaginée par un des grands journaux politiques de Paris, l'Étendard.

Cette combinaison, résumée dans l'annonce de notre numéro de ce jour, obtient un très grand et très légitime succès. Voici en quels termes la Petite Presse l'appreciait avant-hier :

TROIS JOURNAUX POUR LE PRIX D'UN SEUL

Un article inséré en tête de l'Étendard d'hier soir fait part au public d'une combinaison dans laquelle la Petite Presse entre pour une notable part. Il est donc tout naturel que nous en donnions connaissance à nos propres lecteurs, afin de les mettre à même d'en faire leur profit s'ils le jugent à propos.

L'Étendard, un organe nouveau dans la presse, mais auquel l'étendue, la sûreté, la fraîcheur de ses informations, l'excellence de sa rédaction, de rôle important qu'il joue dans le monde politique, et maint autre mérites qu'il serait trop long de détailler, ont fait tout de suite une grande place et un grand nom, l'Étendard, disons-nous, désireux d'accroître dans des proportions considérables le chiffre, déjà imposant, de ses abonnés, s'est décidé à faire jouir le public d'avantages inouïs de bon marché.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'attrait, d'une combinaison dont les avantages ressortent de la simple lecture de l'annonce qui précède, puisque pour une dépense égale à celle d'une seule feuille politique quotidienne, on reçoit :

- UN JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN;
- UN JOURNAL LITTÉRAIRE QUOTIDIEN;
- UN JOURNAL ILLUSTRÉ HEBDOMADAIRE.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

A VENDRE D'OCCASION DEUX PETITES VOITURES A QUATRE ROUES

dont une essieux à patente, et son harnais, une paire harnais de timons, garniture en cuivre doublé, n'ayant servi que quatre fois; un Bréack neuf, harnais fins et ordinaires, et tout ce qui concerne la Sellerie et la Carrosserie. S'adresser, Galerie de Fontenille, à Emile Escudé, carrossier.

MARBRERIE ITALIENNE DE SECONDO PASQUINO

ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.

M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.

Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

A VENDRE L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

LUBIN

COIFFEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, A CAHORS, MAISON CELSE.

Vieil adage applicable à la maison Lubin :

Le ciseau d'Atropos fait frémir la nature, Mais celui de Lubin embellit la figure.

Changement de Magasin pour cause d'agrandissement et d'embellissement. Superbe salon pour la taille des cheveux. (Ne souriez pas, S. V. P., le fait est exact !...)

Avis aux Dames et aux Messieurs :

Voulez-vous être bien coiffés? suavement parfumés? gracieusement cravatés? poussez une pointe chez moi!....

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

A LOUER

1° UN APPARTEMENT

AU 2° ÉTAGE

2° UN MAGASIN

rue Fénelon, à Cahors.

MAISON DU DOCTEUR GULHOU

La Ouate ANTI-RHUMATISMALE

du Dr Pattison

soulage instantanément et guérit radicalement la Goutte et Rhumatismes de toute sorte, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, et maux de gorge. En rouleaux à 2 fr. et à 4 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, Pharmacien.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDS DE GARANTIE : VINGT-UN MILLIONS

PARTICIPATION ANNUELLE DES ASSURÉS : MOITIÉ DE BÉNÉFICES.

Les Assurés reçoivent, au mois de mai de chaque année, le produit de la Participation qui est calculée sur le montant des primes versées

RESULTAT DE LA PARTICIPATION POUR L'ANNEE 1866.

Assurances vie entière (comme pour l'année 1865)..... 4 fr. 20 c. pour 100.

Assurances mixtes 5 fr. 40

ENVOI FRANCO DE NOTICES EXPLICATIVES.

S'adresser à Paris, au siège de la Compagnie, rue de Provence, 40; et à M. obert, agent-général à Cahors, maison du Palais-National, boulevard Sud-Est.

DU CANCER

et de sa CURABILITE SANS OPERATION, par le D^r CABARET.

En vente chez J. MASSON, libraire, rue de l'Ancienne-Comédie, 26, et chez l'auteur, 89, rue du Cherche-Midi, à Paris, 3 fr. 50 c. — TRAITEMENT SPÉCIAL (SANS OPÉRATION) des tumeurs : — lipomes ; — kystes ; — hydarthroses, etc., etc. — Maison de santé à Billancourt.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.



Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE

Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

POUDRE DE ROGE

Purgatif aussi sur qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES D'ETHER DU D^r CLERTAN

Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE DU D^r BELLOC

L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES : Cahors, Vinel; — Figeac, Puel; — Gourdon, Cabanès; — Souillac, Planacassagne; Labastide-Murat, Doumer.

Guérison RADICALE DES Hernies

ou DESCENTES. Rendait inutile les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE SIMON. 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCAMPS-SIMON, bandagistes-herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire), élèves, gendres et successeurs de feu Pierre Simon. (Affranchir).

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinel, Pharmacien.

A VENDRE

POUR CAUSE DE MALADIE UN ÉTUDE D'AVOÜÉ Près le Tribunal de 1^{re} Instance de Gourdon (Lot).

S'adresser à M. Bruny, président de la Chambre des avoués, à Gourdon, qui en est le titulaire.

QUESTION DU POT-AU-FEU

Ne vous laissez pas tromper en achetant chez les épiciers des Boules de Caramel de Fécule et de Chicorée pour les Boules d'Oignons.

LES PASTILLES-ROZIERE pour le pot-au-feu sont les seules faites avec l'extraît d'Oignon brûlé et les seules récompensées d'une médaille A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. Pour éviter d'être trompé demandez des Pastilles-Rozière, exigez sur les boîtes la signature ROZIERE et la marque de fabrique LA VOITURE POT-AU-FEU.

Le propriétaire-gérant A. LAYTON.